
Evaluation du projet d'appui à la transformation des systèmes agro-alimentaires au Burundi (PAT SAB)

Évaluation décentralisée

**Termes de référence
PAM Burundi**



**World Food
Programme**

**SAVING
LIVES
CHANGING
LIVES**

Mars 2026

Table des matières

1. Introduction	1
2. Contexte et objet de l'évaluation.....	2
2.1. <i>Raison d'être.....</i>	<i>2</i>
2.2. <i>Objectifs.....</i>	<i>2</i>
2.3. <i>Principales parties prenantes</i>	<i>2</i>
3. Contexte et objet de l'évaluation.....	5
3.1. <i>Contexte.....</i>	<i>5</i>
3.2. <i>Objet de l'évaluation</i>	<i>6</i>
4. Portée, critères et questions d'évaluation.....	11
4.1. <i>Critères d'évaluation et les questions d'évaluation</i>	<i>11</i>
5. Méthodologie et considérations d'ordre éthique.....	13
5.1. <i>Approche de l'évaluation</i>	<i>13</i>
5.2. <i>Éléments préliminaires à prendre en compte et conséquences méthodologiques</i>	<i>15</i>
5.3. <i>Considérations éthiques.....</i>	<i>16</i>
5.4. <i>Assurance qualité</i>	<i>16</i>
6. Organisation de l'évaluation	18
6.1. <i>Étapes et produits livrables.....</i>	<i>18</i>
6.2. <i>Composition de l'équipe d'évaluation.....</i>	<i>18</i>
6.3. <i>Rôles et responsabilités</i>	<i>21</i>
6.4. <i>Considérations relatives à la sécurité.....</i>	<i>23</i>
6.5. <i>Communication</i>	<i>24</i>
6.6. <i>Proposition technique et financière.....</i>	<i>24</i>
Annexe 1. Carte	26
Annexe 2. Chronologie.....	27
Annexe 3. Rôle et composition du comité d'évaluation.....	30
Annexe 4. Rôle, composition et calendrier des engagements du groupe de référence de l'évaluation	32
Annexe 5. Acronymes et abréviations	34
Annexe 6. Le Cadre logique du Projet	36
Annex 7: Recommandations du MTR	46

Liste des figures

Figure 1: Théorie de changement de PATSAB	9
---	---

Liste des tableaux

Tableau 1: Analyse préliminaire des parties prenantes.....	3
Tableau 2: Effets attendus du projet	7
Tableau 3: Recommandation du MTR	1
Tableau 4: Questions et critères d'évaluation	6
Tableau 5: Tableau des bénéficiaires de PATSAB 2022-2024.....	8
Tableau 6: Résumé de la chronologie – étapes clés de l'évaluation.....	13
Tableau 7: Récapitulatif de l'équipe d'évaluation et des domaines d'expertise requis	15

1. Introduction

1. Les présents termes de référence ont été préparés par Bureau du PAM au Burundi sur la base d'un examen documentaire initial et d'une consultation avec l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi. Ils visent à fournir des informations clés sur l'évaluation aux parties prenantes, à orienter le travail de l'équipe d'évaluation et à préciser les attentes à chaque étape de l'évaluation.
2. Dans le cadre de son Plan Stratégique de Pays 2024–2027, le PAM appuie le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre de sa Vision « pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » et de son plan national de développement 2018–2027. Le PAM contribue à la transformation des systèmes alimentaires en mettant l'accent sur les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, afin de renforcer leurs liens avec les marchés par le biais de programmes d'alimentation scolaire et de nutrition.
3. C'est dans cette logique que, grâce au financement d'un montant de 19 200 000 USD de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, le PAM met en œuvre le Projet d'Appui à la Transformation des Systèmes Agro-alimentaires au Burundi (PAT SAB) pour la période de décembre 2022 à novembre 2026. L'objectif global du projet est de contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté, à travers l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, surtout, les petits exploitants agricoles et leurs communautés. Le projet s'articule autour de cinq composantes : productivité et diversification, résilience communautaire, achats locaux scolaires, entrepreneuriat agro-alimentaire et renforcement des capacités.
4. L'évaluation portera sur l'ensemble des activités mises en œuvre entre 2022 et 2026, dans toutes les zones d'intervention du projet. Elle analysera l'efficacité, l'efficience et la durabilité des résultats obtenus, ainsi que les effets directs et indirects sur les ménages, les acteurs institutionnels et les systèmes alimentaires.

2. Contexte et objet de l'évaluation

2.1. Raison d'être

5. Les évaluations décentralisées sont menées conformément à la politique du PAM en matière d'évaluation. Cette évaluation finale du PATSAB répond à une obligation contractuelle avec l'ambassade des Pays-Bas au Burundi. Elle vise à documenter et analyser les effets du projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi, et à fournir au Bureau du PAM au Burundi et ses partenaires, y compris le donateur, une appréciation indépendante de ses résultats. Les résultats de cette évaluation seront utilisés pour orienter la conception de futures interventions et déterminer les domaines susceptibles d'être renforcés ou mis à l'échelle afin d'améliorer l'appui aux systèmes alimentaires au Burundi.

2.2. Objectifs

6. L'évaluation poursuit deux objectifs complémentaires de redevabilité et d'apprentissage, développés comme suit :
 - **Redevabilité** : L'évaluation vise à apprécier de manière indépendante la performance du projet PATSAB. Elle examinera l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions au regard des cinq résultats attendus du projet. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux indicateurs de sécurité alimentaire définis par le donateur et le PAM, afin de produire une analyse rigoureuse et fondée sur des données probantes des progrès réalisés et des résultats obtenus.
 - **Apprentissage** : L'évaluation analysera dans quelle mesure la mise en œuvre s'est déroulée conformément à la théorie du changement du projet, identifiera les facteurs ayant facilité ou entravé l'atteinte des résultats, et documentera les effets inattendus, positifs ou négatifs. Elle permettra également de dégager des enseignements et de mettre en évidence les pratiques les plus prometteuses pour orienter les futures interventions et déterminer quelles activités de suivi présentent le plus fort potentiel pour contribuer à l'objectif global du PATSAB. Les résultats seront diffusés de manière proactive, et les enseignements tirés seront intégrés dans les mécanismes institutionnels de capitalisation et de partage des connaissances.

2.3. Principales parties prenantes

7. L'évaluation sollicitera les points de vue de nombreuses parties prenantes internes et externes au PAM, et cherchera à leur être utile. Plusieurs parties prenantes seront impliquées dans le processus d'évaluation en raison de leur rôle dans la conception et la mise en œuvre du projet, de leur intérêt pour ses résultats et de leur influence relative sur la conception, le financement et la mise en œuvre du projet évalué.
8. La redevabilité envers les populations touchées fait partie des engagements du PAM visant à inclure les bénéficiaires dans son travail en tant que principales parties prenantes. Le PAM veillera à ce que le processus d'évaluation soit mené de manière inclusive et respectueuse de la diversité des profils des participantes et des participants. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte de différents groupes au sein des communautés, notamment les personnes ayant des besoins spécifiques, les personnes âgées et les membres de diverses

communautés locales.

9. Le tableau 1 présente une analyse préliminaire des parties prenantes. Celle-ci sera affinée par l'équipe d'évaluation pendant la phase de démarrage, en concertation avec le staff du PAM au Burundi et les partenaires concernés.

Tableau 1: Analyse préliminaire des parties prenantes

Parties prenantes	Intérêt pour l'évaluation et participation à cette dernière
Parties prenantes internes (PAM)	
Bureau de pays du PAM, Bujumbura	Informateur clé et partie prenante primaire – Responsable de la planification et de la mise en œuvre des interventions du PAM au niveau national. L'intérêt du bureau de pays porte sur l'apprentissage basé sur les évidences, afin d'éclairer la prise de décisions. Il lui incombe également de rendre des comptes, aussi bien en interne qu'à ses bénéficiaires et partenaires, au sujet de la performance et des résultats de ses programmes et en particulier de ce projet PATSAB. Le bureau pays utilisera les résultats de l'évaluation pour mettre en œuvre ses programmes ou pour décider des prochaines interventions et des futurs partenariats dans le domaine de l'appui aux systèmes alimentaires au Burundi.
Personnel du PAM sur le terrain à Ngozi, Gitega	Informateurs clés et parties prenantes primaires – Responsables de la coordination de la mise en œuvre des projets au quotidien. Les équipes du PAM sur terrain assurent la liaison avec les parties prenantes aux niveaux décentralisés et sont en contact direct avec les bénéficiaires. Ils seront concernés par les résultats de l'évaluation.
Bureau du Directeur Régional (RDO), Nairobi	Informateur clé et partie prenante primaire – Le Bureau du Directeur Régional (RDO), en tant qu'entité de Global Headquarters (GHQ) située à Nairobi, est intéressé par une analyse indépendante et impartiale des performances opérationnelles, ainsi que par les enseignements tirés de l'évaluation, afin d'éclairer les priorités et d'appuyer la prise de décision au sein des équipes fonctionnelles. Le RDO jouera un rôle dans la planification des prochaines interventions. Il s'appuiera sur les résultats de l'évaluation pour orienter les priorités stratégiques, appuyer les décisions programmatiques et renforcer l'alignement des activités futures. L'équipe d'évaluation basée à Nairobi, relevant des équipes fonctionnelles de GHQ, apporte un appui technique au bureau de pays et au RDO pour garantir la conduite d'évaluations décentralisées de qualité, crédibles et utiles.
Unités fonctionnelles de Global Headquarters (GHQ)	Informateurs clés et parties prenantes primaires – Les unités fonctionnelles de GHQ sont responsables de l'élaboration, de la mise à jour et du déploiement des orientations normatives de l'organisation, ainsi que de ses politiques, stratégies et cadres. Elles s'intéressent particulièrement aux enseignements issus des évaluations, dont beaucoup peuvent être pertinents au-delà de la zone géographique concernée. Les unités concernées doivent être consultées dès l'étape de planification afin de garantir les exigences stratégiques,

Parties prenantes	Intérêt pour l'évaluation et participation à cette dernière
	programmatiques et normatives sont correctement prises en compte dès le début de l'évaluation. Elles peuvent ensuite utiliser les résultats de l'évaluation pour renforcer l'apprentissage institutionnel, éclairer les processus décisionnels au sein des lignes fonctionnelles, et soutenir la redevabilité au niveau global.
Bureau de l'évaluation du PAM (OEV)	Partie prenante primaire – Le Bureau de l'évaluation, en tant qu'unité fonctionnelle de Global Headquarters (GHQ), veille à ce que les évaluations décentralisées soient menées conformément aux normes institutionnelles, et qu'elles produisent des analyses de qualité, crédibles et utiles. OEV s'intéresse également aux enseignements tirés des évaluations décentralisées, dans la mesure où ceux-ci peuvent alimenter des évaluations centralisées, des synthèses d'évaluations ou d'autres produits d'apprentissage à l'échelle de l'organisation. Le Bureau de l'évaluation est consulté pour garantir que les exigences méthodologiques et normatives sont prises en compte dès la planification et tout au long du processus d'évaluation.
Parties prenantes externes	
Bénéficiaires : Les coopératives des petits producteurs, les ménages de petits producteurs, les écoles sous l'approche des achats locaux décentralisés,	Informateurs clés et parties prenantes primaires – En tant que destinataires finaux de l'assistance (alimentaire ou pas) du PAM, les bénéficiaires sont intéressés par l'évaluation du PAM déterminant si l'aide fournie est adéquate, efficace et efficiente. À ce titre, on déterminera le niveau de participation à l'évaluation des femmes, hommes, garçons et filles de différents groupes et l'on cherchera à obtenir leurs points de vue respectifs.
Pouvoirs publics Le Ministère ayant l'agriculture dans ses responsabilités (MINEAGRIE), L'Institut des Sciences Agronomiques (ISABU), Le Collectif des Producteurs de Semences (COPROSEBU), Le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA) et le Bureau Burundais de Normalisation (BBN), la Direction Nationale des Cantines Scolaires (DNCS), les Directions provinciales de l'Education (DPE), L'Institut Géographique du Burundi (IGEBU), les Bureaux provinciales de l'agriculture et l'élevage (BPEAE).	Informateurs clés et parties prenantes primaires/secondaires – Les pouvoirs publics ont un intérêt direct pour l'évaluation et chercheront ainsi à savoir si les activités du PAM dans le pays sont alignées sur leurs priorités et harmonisées avec les actions d'autres partenaires, et si elles atteignent les résultats attendus. Leur intérêt se porte particulièrement sur le renforcement des capacités, le transfert de responsabilité et la durabilité. Ces différentes institutions publiques ont un intérêt direct dans cette évaluation dans le sens où ils ont été des partenaires clés dans la conduite des activités du projet PATSAB. La finalisation de l'objet de l'évaluation sera finalisée avec leur consultation et la mise en œuvre sera faite de façon conjointe avec certaines institutions gouvernementales et ces dernières auront un intérêt direct.
Organisations non gouvernementales (ONG)	Informatrices clés et parties prenantes primaires/secondaires – Les ONG travaillent en partenariat avec le PAM aux fins de la mise en œuvre de certaines activités du PAM, tout en exécutant leurs propres

Parties prenantes	Intérêt pour l'évaluation et participation à cette dernière
BDD Caritas Bubanza, SNV, CAPAD, Twitezimbere, IFDC, ADISCO et AUXFIN, WVI a Muyinga, WHH a Kirundo	interventions. Les résultats de l'évaluation peuvent exercer une influence sur les modalités de mise en œuvre, les orientations stratégiques et les partenariats futurs. Les ONG s'appuieront sur les résultats de l'évaluation pour mettre en œuvre leurs programmes. Certaines organisations, celles citées en particulier, ont un intérêt direct dans l'évaluation car elles ont été les partenaires de mise en œuvre de PATSAB sur terrain.
Donateurs : L'Ambassade des Pays-Bas au Burundi	Parties prenantes primaires/secondaires – Les interventions du PAM sont financées de manière volontaire par un certain nombre de donateurs. Ces derniers auront intérêt à savoir si leurs fonds ont été mobilisés de façon efficace et si le travail du PAM a été concluant et a bénéficié à leurs propres stratégies et programmes. En particulier pour PATSAB, le donateur qui est l'Ambassade de Pays-Bas est directement intéressé par les résultats de l'évaluation sur l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des résultats atteints par le projet.

Contexte et objet de l'évaluation

3.1. Contexte

10. Le Burundi demeure l'un des pays les plus pauvres au monde, avec une incidence élevée de pauvreté monétaire et de privations multidimensionnelles. Les données récentes de l'Indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle montrent que la majorité des ménages ruraux — dont les petits exploitants agricoles ciblés par PATSAB — cumulent des déficits en éducation, santé, logement, énergie et accès aux services sociaux de base. Ces contraintes structurelles limitent fortement la capacité des ménages à investir dans la production, à adopter des pratiques agricoles améliorées et à accéder à des marchés rémunérateurs.¹
11. Sur le plan de la sécurité alimentaire, la situation reste fragile. Plus de 80 pour cent de la population dépendent de l'agriculture de subsistance², un secteur fragilisé par le changement climatique, l'inflation, les pénuries de carburant, la dégradation des terres et l'accès limité aux intrants agricoles. Ces contraintes, combinées à des chocs climatiques récurrents — inondations, sécheresses, glissements de terrain — perturbent les moyens d'existence et accentuent la volatilité des chaînes d'approvisionnement alimentaire.
12. Selon l'IPC, environ 1,17 million de personnes (10 pour cent de la population) étaient en situation de crise alimentaire (Phase 3) en août–septembre 2025. Cette détérioration résulte de chocs macroéconomiques persistants, d'aléas climatiques récurrents (déficits hydriques localisées, inondations), de tensions frontalières, d'une inflation élevée et d'une contraction de l'aide humanitaire. Les zones d'intervention de PATSAB — notamment l'Imbo et les dépressions du Nord — sont particulièrement exposées, combinant forte dépendance au marché, faibles opportunités de revenus saisonniers et vulnérabilité accrue aux fluctuations des prix

¹ Global MPI Country Briefing 2024: Burundi (Sub-Saharan Africa), www.ophi.org.uk

² Banque mondiale. Banque de données sur les indicateurs de développement dans le monde

alimentaires.³

13. La malnutrition demeure un défi majeur. L'analyse IPC-AMN 2024 estimait qu'environ 484 000 enfants de 6 à 59 mois étaient à risque de malnutrition aiguë, dont près de 85 000 en malnutrition aiguë sévère, avec une aggravation par rapport à 2022. Plusieurs districts de Cibitoke et Kirundo sont passés en Phase 3 (grave) en 2024-2025. Selon les statistiques du ministère de la Santé, 53 à 56 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance, l'un des taux les plus élevés au niveau mondial⁴. Ces tendances confirment la nécessité d'approches nutrition-sensibles intégrées dans les chaînes de valeur, l'alimentation scolaire et les interventions communautaires — axes centraux du projet PATSAB.
14. Les progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) restent limités. Le Burundi enregistre des avancées lentes ou stagnantes sur les ODD 1 (pauvreté), 2 (faim et nutrition), 5 (égalité des genres) et 13 (action climatique). Les inégalités de genre persistent dans l'accès aux ressources productives, à la formation, au crédit et aux marchés, affectant directement la participation des femmes dans les systèmes alimentaires.⁵ Ces défis structurels renforcent la pertinence d'interventions comme PATSAB, qui combine appui à la productivité, renforcement de la résilience, structuration des marchés locaux, entrepreneuriat agro-alimentaire et achats institutionnels décentralisés.

3.2. Objet de l'évaluation

15. Le PAM au Burundi à travers, le Plan Stratégique Pays 2024-2027 et le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 soutient le gouvernement du Burundi dans la vision « pays émergent en 2040 et pays développés en 2060 », et dans son plan national de développement pour 2018-2027, avec un cap sur l'assistance vitale, la transformation des systèmes alimentaires, l'achat local et l'alimentation scolaire, en ciblant petits exploitants et les femmes.
16. Dans ce cadre, le projet PATSAB est mis en œuvre par le PAM Burundi en partenariat avec World Vision International (WVI), Welthungerhilfe (WHH), Auxfin et d'autres acteurs clés, avec l'appui financier d'un montant de 19 200 000 USD de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas. Son objectif est de contribuer durablement à la réduction de la pauvreté en augmentant les revenus des petits exploitants agricoles et en améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables dans les provinces de Bujumbura (Bujumbura, Cibitoke et Bubanza) à l'Ouest ; Butanyerera (Kirundo et Ngozi) au Nord ; Buhumuza (Muyinga) au Nord-Est, et Gitega au Centre. La portée géographique de l'objet de l'évaluation est celle de la couverture du projet telle que reprise sur la carte de l'annexe 1.
17. PATSAB constitue la suite du Projet de Renforcement de la Résilience des communautés Rurales pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRSAN), également financé par l'EKN. L'évaluation finale du PRSAN avait démontré que les achats institutionnels auprès des petits producteurs renforcent les chaînes de valeur, augmentent les revenus et stimulent l'économie locale grâce à un effet multiplicateur. En réponse à ces conclusions, le PAM a conçu PATSAB (01

³ www.ipcinfo.org , Burundi: Acute Food Insecurity Situation August - September 2025 and Projections for October - December 2025 and January - March 2026

⁴ Enquête SMART 2023

⁵ <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/burundi/>

décembre 2022 – 30 novembre 2026) pour institutionnaliser davantage les achats auprès des petits producteurs et renforcer la gestion post-récolte, l'amélioration de la qualité et l'accès au marché. Le projet promeut des chaînes de valeur locales efficaces, inclusives et résilientes au climat, tout en soutenant la transformation agro-alimentaire, l'entrepreneuriat rural et l'accès à une alimentation saine.

18. Le projet s'articule autour de cinq composantes complémentaires (voir les résultats escomptés du projet dans le tableau 3 ci-dessous) :

- i. Composante 1 (PRODUCTION ou OFFRE) : Stimuler l'offre en produits agro-alimentaires diversifiés, de qualité et nutritifs (Appui aux petits exploitant agricoles). Productivité pour les petits producteurs et organisations coopératives agricoles pour accroître la production et la productivité agricoles y compris la diversification des cultures (maïs, riz, haricot bio-fortifié, les légumes et le lait) et de commercialiser les excédents des produits alimentaires de qualité aux potentiels marchés (y compris marché institutionnel, le PAM et les agro-transformateurs du secteur privé).
- ii. Composante 2 : Agrégation inclusive et Gestion Poste-Récolte. Les activités comprennent le renforcement des capacités en matière standards de qualité et de gestion des pertes post récoltes.
- iii. Composante 3 : Approvisionnement stable, en quantité, en temps opportun et structuré (Achats locaux auprès des petits exploitants). Cette composante concerne l'appui à l'intégration des achats locaux de vivres (matière première et produits transformés) pour le renforcement du programme d'alimentation scolaire endogène. Cette composante améliore l'accès des petits producteurs au marché en stimulant les achats publics et privés. Elle étend également le modèle décentralisé d'achats pour l'alimentation scolaire, permettant aux coopératives locales de fournir directement les écoles.
- iv. Composante 4 : Les Consommateurs (Focus : Nutrition). Cela concerne l'appui à l'entrepreneuriat privé agricole pour améliorer et accroître la transformation, la distribution et la promotion des produits alimentaires nutritifs et de qualité pour améliorer la sécurité nutritionnelle des personnes vulnérables dans les communautés ciblées. Cette composante soutient le changement de comportement par l'éducation nutritionnelle, la fortification, la production maraîchère intensive et l'engagement des femmes, des jeunes et du secteur privé. Les appuis conditionnels cherchent à renforcer les moyens de production et la résilience climatique.
- v. Composante 5 : Environnement propice (Bon climat des affaires pour les petits exploitant agricoles). Cela concerne l'appui au renforcement de capacités des institutions nationales afin de renforcer les systèmes alimentaires durables et de promouvoir le développement des marchés favorables, l'intégration des petits producteurs, la sécurité alimentaire et des chaînes de valeur agroalimentaire inclusives, sensibles au climat et à la nutrition. Cette composante inclut le plaidoyer, l'amélioration de l'information sur les marchés et les prix, la coordination et la gestion des chaînes de valeur, le renforcement des plateformes commerciales et des infrastructures rurales, ainsi que le développement des capacités institutionnelles, afin de promouvoir des chaînes de valeur plus efficaces, inclusives et performantes.

19. Le groupe cible est composé de bénéficiaires directs qui sont les ménages membres des coopératives agricoles (agrégateurs) et VSLAs, les responsables des coopératives, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales, les institutions gouvernementales

soutenues par le projet, les petites et moyennes entreprises privées qui font la production des farines mixtes et ou composites, les responsables des écoles qui sont dans le modèle des achats locaux décentralisés, les responsables de la gestion des achats au niveau des directions provinciales de l'éducation. Les enfants qui bénéficient des repas scolaires représentent aussi un groupe cible pour cette évaluation.

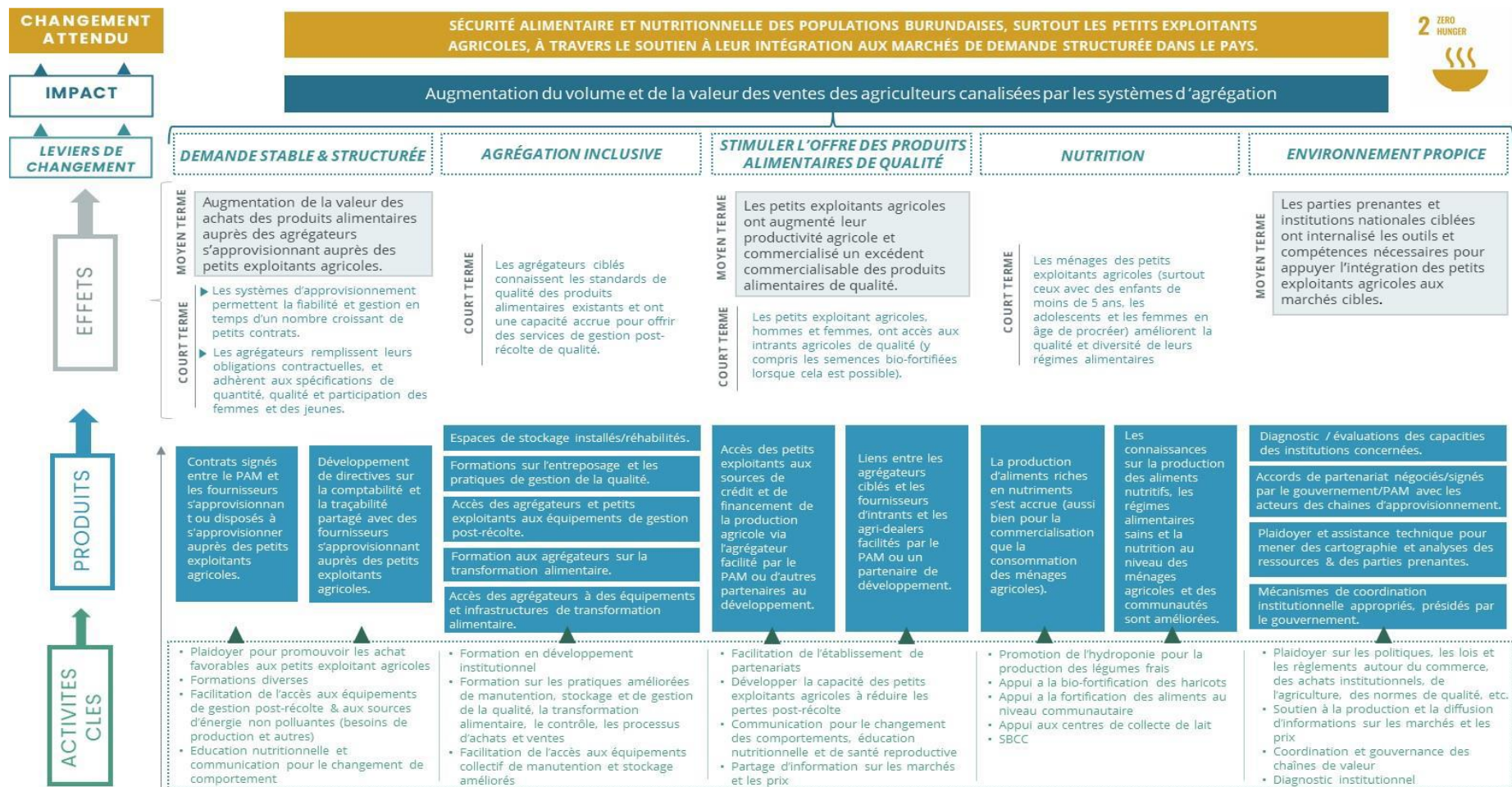
Tableau 3: Effets attendus du projet

Composante 1: Stimuler l'offre en produits agro-alimentaires diversifiés, de qualité et nutritifs (Appui aux petits exploitant agricoles)	
Effet 1.1	Effet à moyen terme (4 ans) : Les petits exploitants agricoles, hommes et femmes, ont augmenté leur productivité agricole (avec également un accent sur des aliments nutritifs) et commercialisé un excédent commercialisable des produits alimentaires de qualité
Effet 1.2	Effet à court terme (1 -2 ans) Les petits exploitant agricoles, hommes et femmes, ont accès aux intrants agricoles de qualité (y compris les semences bio-fortifiées lorsque cela est possible) et à l'appui-conseil de qualité
Composante 2 : Agrégation inclusive et Gestion Poste-Récolte	
Effet 2.1	Effet à court terme 2 (1-2 ans) : Les agrégateurs ciblés connaissent les standards de qualité des produits alimentaires existants et ont une capacité accrue pour offrir des services de gestion post-récolte de qualité pour répondre aux standards de qualité exigés par le PAM et d'acheteurs et réduire les pertes post-récolte
Composante 3 : Approvisionnement stable, en quantité, en temps opportun et structuré (Achats locaux auprès des petits exploitants)	
Effet 3	Effet à moyen terme 3 (4 ans) : D'ici 2026, les volumes et valeurs des achats du PAM auprès des agrégateurs des petits producteurs ont augmenté
Effet 3.1 (1 an) :	Les systèmes d'approvisionnement des acheteurs auprès des agrégateurs permettent la fiabilité et gestion en temps d'un nombre croissant de contrats
Effet 3.2 (1 an) :	Les agrégateurs (coopératives, ANAGESSA, etc.) remplissent systématiquement et de manière cohérente leurs obligations contractuelles envers le PAM, tout en adhérant aux spécifications relatives à la quantité, la qualité et la participation des femmes et des jeunes
Composante 4 : Les Consommateurs (Focus : Nutrition)	
Effet à moyen terme (4 ans) 4 :	Les ménages des petits exploitants agricoles (surtout ceux avec des enfants de moins de 5 ans, les adolescents et les femmes en âge de procréer) améliorent la qualité et diversité de leurs régimes alimentaires
Composante 5: Environnement propice (Bon climat des affaires pour les petits exploitant agricoles)	
Effet à moyen terme (4 ans) 5	Les parties prenantes et les institutions nationales (ANAGESSA, ISABU, BBN, CNTA, secteur prive, société civile, institution de recherche et d'enseignement universitaire, etc.) ont internalisé les outils et les compétences nécessaires pour : • Formuler et promouvoir des politiques et/ou des cadres législatifs relatifs à l'intégration des petits exploitant agricoles aux marchés de demande structure.

	• Fournir des services d'appui pour l'intégration des petits exploitant agricoles aux marchés agricoles durables, en réponse à des évaluations des capacités institutionnelles • Défendre et obtenir l'engagement de plusieurs parties prenantes pour financer les programmes de soutien à l'intégration des petits exploitant agricoles aux marchés de demande structure
--	--

20. La théorie de changement qui soutenu ces résultats est reprise dans le tableau suivant :

Figure 1: Théorie de changement de PATSAB



Portée, critères et questions d'évaluation

4.1. Critères d'évaluation et les questions d'évaluation

21. Des questions clés ont été développées pour orienter cette évaluation. Celles-ci seront précisées et consolidées dans une matrice de questions au cours de la phase de démarrage. Conformément aux attentes du donateur, l'évaluation appliquera en priorité les critères d'**efficacité**, d'**efficience** et de **durabilité**.
22. L'évaluation analysera également comment les considérations liées à la participation et à l'inclusion de différents groupes au sein des communautés, dont l'autonomisation des femmes, ont été pris en compte dans la conception et dans la mise en œuvre du projet. Ces dimensions devront être prises en compte de manière transversale dans l'ensemble des critères et des questions d'évaluation.
23. Le tableau 4 présente les questions proposées, qui seront affinées par l'équipe d'évaluation lors de la mission de démarrage pour constituer une matrice complète. Collectivement, ces questions visent à mettre en évidence les enseignements clés susceptibles d'informer les interventions futures (apprentissage) et à apprécier la performance du projet en matière de transformation des systèmes alimentaires (redevabilité).

Tableau 4: Questions et critères d'évaluation

QE1 (Efficacité) – Dans quelle mesure le projet PATSAB a-t-il amélioré la productivité agricole, les revenus, la diversité alimentaire et l'inclusion des petits exploitants — en particulier des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables — tout en renforçant les capacités nationales et les liens avec les marchés au sein des systèmes alimentaires locaux ?	
1.1.	Dans quelle mesure les approches de PATSAB (y compris l'approche PIP) ont accru la productivité, généré des excédents commercialisables, renforcé l'accès aux marchés à travers l'agrégation et les achats institutionnels, amélioré les revenus des ménages ciblés, et produit des effets d'entraînement dans les communautés ? Et quels facteurs ont favorisé ou limité l'efficacité des approches de PATSAB ?
1.2	Dans quelle mesure le projet a-t-il renforcé la capacité des agriculteurs et des collecteurs concernés à fournir des produits agricoles de qualité aux systèmes d'approvisionnement du PAM, conformément aux normes et aux volumes requis, et comment cela s'est-il traduit en termes d'approvisionnement alimentaire pour les programmes d'alimentation scolaire ?
1.3	Dans quelle mesure les bénéficiaires (les ménages agricoles, les écoliers, les agrégateurs, et les ménages les plus vulnérables) ont-ils été efficacement soutenus selon leurs besoins spécifiques ?
1.4	En quoi le projet s'est-il appuyé sur les leçons des phases précédentes (y compris PRSAN) pour relever les défis liés à l'extension des achats locaux qui profite réellement aux petits producteurs ? (y inclus à travers le modèle décentralisé ?)

1.5	Dans quelle mesure les partenaires ont mis en œuvre des approches différenciées qui ont influencé les résultats en matière de production, commercialisation, inclusion et performance des organisations de producteurs ?
1.6	Dans quelle mesure le projet a-t-il été efficace pour promouvoir des changements de comportement en faveur de régimes alimentaires plus diversifiés et de meilleure qualité parmi les petits exploitants et les communautés vulnérables ?
1.7	Quelles interventions nutritionnelles se sont révélées les plus efficaces pour améliorer la diversité et la qualité des régimes alimentaires ?
1.8	Dans quelle mesure le PATSAB a renforcé les capacités des institutions nationales et des acteurs économiques pour améliorer la qualité, la gestion post-récolte et la performance des chaînes de valeur ?
1.9	Quels obstacles ont freiné la participation et le pouvoir décisionnel des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, et dans quelle mesure le projet a-t-il permis de les surmonter ?
1.10	Quels effets non intentionnels, positifs ou négatifs, le projet a-t-il générés au niveau des ménages, des coopératives, des marchés locaux et des institutions ?
QE2 (Efficience) – Dans quelle mesure le PATSAB a-t-il mobilisé efficacement ses ressources financières, humaines et matérielles pour atteindre les résultats en temps voulu et au meilleur coût ?	
2.1.	Quels facteurs ont influencé l'efficience du projet (gestion, coordination entre partenaires, la digitalisation, contraintes de passation de marchés et de contractualisation, ressources financières et humaines, système de suivi) et en quoi la structure de gestion de projet était-elle solide ?
2.2	Comment la coordination entre composantes a-t-elle généré des synergies ou des lourdeurs ?
2.2.	Dans quelle mesure les activités ont-elles été mises en œuvre conformément au calendrier prévu ?
2.3.	Dans quelle mesure les coûts engagés ont été proportionnés aux produits et résultats obtenus, notamment en termes de coûts par ménage, par agrégateur, par tonne livrée et par école ou élève ?
2.4.	Quelles caractéristiques des coopératives et quels types d'accords contractuels avec les écoles, ANAGESSA et les PME se sont révélés les plus efficaces pour soutenir l'agrégation, la qualité et les approvisionnements locaux ?
QE3 (Durabilité) – Dans quelle mesure les modèles, pratiques et résultats du PATSAB sont-ils susceptibles d'être maintenus, institutionnalisés ou étendus au-delà de la fin du projet ?	

3.1.	Dans quelle mesure les modèles d'agrégation, de gestion post-récolte, de planification familiale productive (l'approche PIP), de digitalisation et d'achats scolaires décentralisés sont techniquement et financièrement viables, et quels facteurs en soutiennent ou en menacent la pérennité ?
3.2.	Dans quelle mesure les producteurs, les agrégateurs, les écoles, les autorités locales, les institutions nationales, les ministères concernés et les partenaires du secteur privé assument-ils la continuité des résultats et l'intégration des modèles dans leurs pratiques, leurs systèmes et leurs budgets ?
3.3	Quelles pratiques, approches ou innovations du PATSAB présentent le potentiel le plus élevé de pérennisation et de mise à l'échelle, et quels facteurs ont favorisé ou limité leur maintien dans les zones d'intervention ?
3.4	Dans quelle mesure le modèle décentralisé d'approvisionnement pour les cantines scolaires — y compris la maturité des coopératives et des agrégateurs — constitue-t-il un marché institutionnel durable et avantageux pour les petits producteurs par rapport au modèle centralisé, et quelles conditions sont nécessaires pour assurer sa pérennisation et son extension ?

Méthodologie et considérations d'ordre éthique

5.1. Approche de l'évaluation

5.1.1 Posture épistémologique

24. L'évaluation s'appuie sur une posture épistémologique pragmatique, considérant que différentes sources et natures de preuves sont nécessaires pour saisir la complexité des interventions et répondre de manière robuste aux questions évaluatives. Cette posture justifie le recours conjoint à des données quantitatives, permettant notamment l'estimation d'effets et l'analyse de contribution lorsque les données le permettent, et à des démarches qualitatives destinées à éclairer les mécanismes, les variations contextuelles et les liens causaux plausibles. Cette posture accorde une attention particulière aux conditions d'évaluabilité, notamment la disponibilité et la qualité des données, la maturité des interventions, les contraintes opérationnelles et la capacité des parties prenantes à participer au processus.

5.1.2. Design méthodologique : approche mixte convergente parallèle

25. L'évaluation adopte une approche mixte convergente parallèle, dans laquelle les volets quantitatif et qualitatif sont mis en œuvre simultanément et bénéficient d'une importance relative équivalente. Les deux types de données sont d'abord analysés séparément, puis réunis lors de la phase d'analyse et d'interprétation afin de confronter les résultats, de les trianguler et d'en approfondir la compréhension. L'intégration ainsi obtenue renforce la solidité des conclusions en s'appuyant sur la complémentarité et la convergence des preuves recueillies.

26. D'un point de vue opérationnel, ce design se traduit par une combinaison d'analyses de données de suivi, y compris les micro données issues des enquêtes post distribution (PDM),

d'enquêtes quantitatives, d'entretiens avec informateurs clés, de discussions de groupe, d'examens documentaires, de méthodes d'identification d'effets telles que l'outcome harvesting et de techniques statistiques adaptées. Les modalités détaillées de ces méthodes sont présentées dans les sections 5.1.4 et 5.2.

5.1.3. Approche globale et ancrage dans la théorie du changement

27. L'évaluation s'inscrit dans une approche intégrée mobilisant de manière complémentaire des méthodes quantitatives, qualitatives et documentaires afin d'assurer une compréhension approfondie des effets du programme. L'analyse est structurée à partir de la théorie du changement du PATSAB, qui constitue le cadre de référence pour tester la validité de la logique causale, examiner les hypothèses intermédiaires et identifier les facteurs externes susceptibles d'avoir influencé l'atteinte des résultats.
28. Les données issues de la revue mi-parcours, réalisée selon une approche méthodologique distincte, seront mobilisées lorsque pertinentes afin d'éclairer le contexte, les dynamiques de mise en œuvre et les conditions déterminantes qui ont influencé les trajectoires observées.

5.1.4. Estimation des effets en absence de l'étude de base et en présence d'une revue à mi-parcours fondée sur une approche méthodologique différente

29. Aucune étude de référence n'ayant été réalisée au démarrage du programme, l'évaluation finale devra établir une méthodologie permettant de reconstituer l'évolution des principaux indicateurs de manière rigoureuse.
30. Une revue à mi-parcours du projet a été conduite et a fourni des informations contextuelles et descriptives précieuses. Toutefois, sa démarche méthodologique diffère de celle de l'évaluation finale, ce qui limite la comparabilité directe des données d'enquête entre les deux exercices. Ainsi, les données d'enquête issues de la revue mi-parcours seront utilisées uniquement comme source descriptive, et ne pourront pas servir de base comparative pour l'analyse d'effet lors de l'évaluation finale. En revanche, les données administratives et les données de suivi des extrants (output data) pourront être utilisées pour établir des comparaisons temporelles pertinentes entre la mi-parcours et l'évaluation finale.
31. L'évaluation finale mobilisera une approche spécifique visant à reconstruire un contrefactuel crédible et à estimer les contributions du programme. Elle combinera :
- a. une reconstitution rétrospective structurée, s'appuyant sur des repères temporels objectifs comme les saisons agricoles, les campagnes d'achats institutionnels et les événements climatiques ;
 - b. des groupes de comparaison pertinents, composés de ménages, coopératives et écoles non bénéficiaires présentant des caractéristiques similaires. Lorsque les données le permettront, des méthodes quasi expérimentales comme le score de propension ou le matching exact seront utilisées ;
 - c. des méthodes qualitatives causales, notamment le process tracing et l'outcome harvesting, afin de documenter les mécanismes de changement et d'apprécier la contribution du programme lorsque la quantification directe est limitée.
32. Les informations issues de la revue mi-parcours seront intégrées à titre contextuel, sans toutefois en faire une base contrefactuelle.

5.1.5. Collecte des données quantitatives et qualitatives

33. **L'enquête quantitative** constituera un pilier central de l'évaluation. Elle sera administrée auprès d'un échantillon représentatif de ménages, stratifié par province, sexe et type de participation. Elle inclura également un sous échantillon de non bénéficiaires comparables. Les modules couvriront notamment la production, la commercialisation, les revenus, la gestion post récolte, la diversité alimentaire et l'autonomisation.
34. **La collecte qualitative** comprendra des entretiens individuels et des discussions de groupe avec des producteurs, agrégateurs, responsables d'écoles, acteurs du secteur privé, leaders communautaires et institutions nationales. L'échantillonnage qualitatif sera ciblé, de manière à garantir la diversité entre les zones d'interventions du projet et les groupes cibles.
35. **Les données secondaires** provenant du suivi du PAM, des rapports internes et de la revue mi-parcours, utilisée comme source contextuelle, renforceront la triangulation.

5.1.6. Stratégie d'échantillonnage

36. La stratégie d'échantillonnage sera définie dans le rapport de démarrage et reposera sur la représentativité statistique, la stratification géographique et un équilibre entre bénéficiaires et non bénéficiaires. L'échantillonnage qualitatif suivra une logique de saturation analytique. Les informations issues de la revue mi-parcours pourront être utilisées comme appui contextuel lorsque approprié.

5.1.7. Intégration de l'égalité de genre, de l'équité et de l'inclusion

37. L'analyse du genre et de l'inclusion sera intégrée à toutes les étapes de la collecte et de l'analyse. Toutes les données primaires seront ventilées par sexe et par âge. L'absence de l'étude de base et la nature méthodologique distincte de la revue mi-parcours seront compensées par des approches mixtes, incluant données directes, triangulations qualitatives et analyses fines des résultats inattendus.

5.1.8. Analyse, triangulation et assurance qualité

38. Les analyses combineront statistiques descriptives et comparatives, analyses thématiques qualitatives, vérification des mécanismes causaux et matrices de contribution. Les données d'enquête provenant de la revue mi-parcours seront utilisées comme source descriptive et non comme base comparative. L'équipe appliquera des mesures explicites pour limiter les biais liés au rappel, à la sélection des répondants ou aux ruptures de mémoire institutionnelle.
39. Les données seront fournies au PAM en format ouvert, accompagnées des scripts, dictionnaires de variables et de la documentation méthodologique complète.

5.2. Éléments préliminaires à prendre en compte et conséquences méthodologiques

40. **Disponibilité et limites des données.** Les données existantes (suivi du PAM, rapports internes et revue à mi-parcours) constituent une base pertinente. L'absence de l'étude de base initiale rend particulièrement important un examen attentif de leur qualité et de leur cohérence. En l'absence d'un point de référence initial, l'évaluation s'appuiera davantage sur des approches rétrospectives, des groupes de comparaison et des analyses de contribution. La revue à mi-parcours offrira un éclairage contextuel utile, bien qu'elle ne puisse se substituer entièrement à une l'étude de base.
41. **Limitations liées au renouvellement du personnel.** La rotation des équipes peut limiter la

reconstitution précise du déroulement des activités. Une triangulation documentaire rigoureuse, intégrant les apports de la revue à mi-parcours, contribuera à atténuer ces effets et à renforcer la fiabilité des conclusions.

42. **Implications pour la collecte et l'analyse.** Ces éléments soulignent l'importance d'une vérification systématique de la cohérence des données, d'une documentation transparente des choix méthodologiques et d'analyses de sensibilité lorsque nécessaire. Les recommandations seront formulées à partir de la convergence des différentes sources, y compris la revue mi-parcours lorsque sa contribution descriptive s'avère pertinente.

5.3. Considérations éthiques

43. L'évaluation devra respecter les [directives éthiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation \(GNUE\) en matière d'évaluation](#), incluant intégrité, respect, consentement éclairé, confidentialité et protection des données personnelles⁶. Une attention particulière sera accordée à la représentation équitable des participants, notamment des femmes et des groupes marginalisés, et à la prévention de tout préjudice pour les personnes et leurs communautés. L'équipe d'évaluation et le PAM assureront la protection des données incluant l'anonymisation des données collectées, le stockage sécurisé des fichiers et la limitation de l'accès aux seules personnes autorisées. Les données personnelles ne seront utilisées qu'aux fins de l'évaluation et ne seront pas partagées sans consentement.
44. L'équipe d'évaluation est responsable d'identifier, gérer et signaler tout risque ou dilemme éthique, en coordination avec le gestionnaire de l'évaluation et, si nécessaire, avec les comités d'examen éthique compétents. Toute allégation de faute ou d'abus devra être immédiatement transmise au Bureau de l'inspection et des enquêtes du PAM via la ligne d'urgence (<http://www.wfp hotline.ethicspoint.com>)⁷.
45. Le bureau du PAM au Burundi veillera à l'absence de conflits d'intérêts ; l'équipe d'évaluation ne doit avoir aucun lien passé ou présent avec le projet. Les principes d'indépendance et d'impartialité doivent être strictement respectés pour éviter tout biais, en amont comme en aval. Tous les membres de l'équipe signeront un engagement à une conduite éthique.⁸ et un accord de confidentialité, conformément aux directives du GNUE et aux politiques du PAM sur les droits humains et le genre.

5.4. Assurance qualité

46. Le système d'assurance qualité des évaluations du PAM définit des processus par étapes pour l'assurance qualité ainsi que des modèles pour les produits de l'évaluation à partir d'un ensemble de [listes de contrôle pour l'assurance qualité](#). Les exercices d'assurance qualité seront systématiquement réalisés au cours de cette évaluation et les documents pertinents

⁶ Les noms ou informations permettant d'identifier les participants à l'évaluation (par exemple, les personnes interrogées, les répondants aux enquêtes).

⁷ Pour de plus amples informations sur la manière d'appliquer les [normes et règles du GNUE](#) à chaque étape de l'évaluation, l'équipe peut également consulter la [note technique relative aux principes, aux normes et aux règles d'évaluation](#).

⁸ Si des changements surviennent dans la composition de l'équipe d'évaluation pour certaines des activités prévues, ces nouveaux membres doivent eux aussi signer l'accord de confidentialité et la promesse déontologique.

seront fournis à l'équipe d'évaluation, notamment des listes de contrôle pour les retours sur la qualité de chaque produit de l'évaluation. Chaque étape utilisera une liste de contrôle adaptée afin de garantir la qualité du processus et des produits de l'évaluation.

47. Le système d'assurance qualité des évaluations décentralisées (DEQAS) du PAM se fonde sur les normes et règles du GNUE et sur les bonnes pratiques de la communauté internationale de l'évaluation. Il vise à garantir la conformité du processus et des produits de l'évaluation. Ce processus d'assurance qualité n'interfère pas avec les points de vue ou l'indépendance de l'équipe d'évaluation, mais garantit que le rapport présente des données probantes et une analyse crédible, de manière claire et convaincante, sur lesquelles les conclusions peuvent s'appuyer.
48. Le gestionnaire de l'évaluation du PAM, avec le soutien de l'équipe régional d'évaluation du PAM sera responsable de la progression de l'évaluation conformément au [Guide de procédures](#) du système DEQAS et devra procéder à un contrôle rigoureux de la qualité des produits de l'évaluation avant leur finalisation. Plusieurs cycles d'examen et de retours d'information prendront place jusqu'à ce que les produits livrables provisoires atteignent le niveau de qualité attendu. Afin de garantir la transparence et la crédibilité des processus conformément aux normes et règles du GNUE, l'équipe devra justifier les raisons pour lesquelles elle n'a pas pris en compte certains commentaires au moment de la finalisation du rapport⁹.
49. L'équipe d'évaluation sera tenue d'assurer la qualité des données (fiabilité, cohérence et exactitude) tout au long des étapes de collecte de données, de synthèse, d'analyse et de communication des résultats.
50. Il convient que tous les documents pertinents soient mis à la disposition de l'équipe d'évaluation, conformément aux dispositions de la [directive du PAM CP2010/001 sur la divulgation d'informations](#).
51. Vu que le Bureau du PAM au Burundi va recruter une maison externe pour cette évaluation, le PAM attend de tous les produits livrables de l'équipe d'évaluation qu'ils fassent l'objet d'un examen minutieux d'assurance qualité par la maison d'évaluation avant leur envoi au PAM, conformément au système d'assurance qualité des évaluations.
52. Le comité d'évaluation interne et le groupe de référence de l'évaluation sont des mesures supplémentaires prévues pour garantir la qualité du processus et des produits aux différentes étapes de l'évaluation, et ainsi renforcer la crédibilité et l'impartialité de cette dernière
53. Tous les rapports d'évaluation finaux feront l'objet d'une évaluation ultérieure de la qualité réalisée par une entité indépendante, selon un processus géré par le Bureau de l'évaluation. Les résultats généraux de cette évaluation ultérieure de la qualité ainsi que le rapport d'évaluation seront publiés sur le site Internet du PAM.

⁹ La norme n° 7 du [GNUE](#) établit que "La transparence est un élément majeur d'une évaluation, qui favorise la confiance, renforce la participation des parties prenantes et accroît la reddition des comptes".

Organisation de l'évaluation

6.1. Étapes et produits livrables

54. Le tableau 6 présente la structure des principales étapes de l'évaluation ainsi que leurs produits livrables et leurs échéances. Une chronologie plus détaillée est disponible à l'annexe 2 et ne devrait pas dépasser 9 mois.

Tableau 6: Résumé de la chronologie – étapes clés de l'évaluation

Étapes principales	Chronologie indicative	Tâches et produits livrables	Personne responsable
1. Préparation	Février – Avril / 2026	Préparation des termes de référence Termes de référence finaux Sélection de l'équipe d'évaluation et recrutement Bibliothèque de documents clés	Gestionnaire de l'évaluation
2. Démarrage de l'évaluation	Avril- Mai 2026	Examen documentaire/réunion d'information Mission de démarrage de l'évaluation Rapport de démarrage de l'évaluation	Équipe d'évaluation
3. Collecte de données	Juin 2026	Activités de terrain Bilan/rapport de collecte des données	Equipe d'Evaluation
4. Établissement du rapport	Juillet-Septembre 2026	Analyse des données et rédaction du rapport Soumission des jeux de données utilisés Collecte de commentaires Atelier de partages des résultats de l'Evaluation Rapport d'évaluation final	Équipe d'évaluation Gestionnaire de l'évaluation
5. Diffusion et suivi	Octobre 2026	Réponse de la direction Diffusion du rapport d'évaluation	Présidence du comité d'évaluation Gestionnaire de l'évaluation

6.2. Composition de l'équipe d'évaluation

55. L'équipe d'évaluation doit être composée de 4 membres : (1) Chef d'équipe ; (2) Evaluator expert thématique ; (3) Spécialiste en analyse de données et (4) Expert en assurance qualité.

56. L'équipe d'évaluation doit inclure des évaluateurs recrutés sur le plan national/régional et international disposant de l'expertise requise pour couvrir tous les domaines évalués. Dans la mesure du possible, l'évaluation sera réalisée par une équipe diverse du point des expériences professionnelles, des compétences et des domaines d'expertise.

57. Au moins un membre de l'équipe d'évaluation doit posséder une connaissance des questions de genre, d'équité et d'inclusion au sens large et, dans la mesure du possible, des dynamiques de pouvoir. L'équipe fera montre de compétences méthodologiques en conception de collectes et d'analyses de données faisables, en plus de compétences de synthèse et d'élaboration de rapports.

Tableau 7: Récapitulatif de l'équipe d'évaluation et des domaines d'expertise requis

	Expertise requise
Chef d'équipe (évaluateur principal)	EXIGENCES MINIMALES
	• Excellentes compétences en gestion d'équipe (coordination, planification, capacité à résoudre les problèmes et à respecter les délais). • Solide expérience dans la conduite d'évaluations au niveau national, notamment des évaluations dans le domaine des systèmes alimentaire sensibles à la nutrition. • Expérience dans l'application d'approches mixtes d'évaluation, y compris l'utilisation de théories du changement dans les évaluations. • Expérience dans l'application d'approches méthodologiques quasi-expérimentales dans les évaluations pour mesurer les changements observés sur différents groupes • Compétences fiables en présentation et excellentes compétences rédactionnelles et de synthèse en français. • Expérience dans l'animation de réunions et d'ateliers en présentiel ou hybrides. • Expérience dans les contextes de travail avec les communautés agricoles, y compris les coopératives agricoles. • Expertise dans l'un ou plusieurs des domaines techniques ci-dessous.
	COMPÉTENCES SOUHAITABLES
	• Familiarité avec les programmes et modalités d'intervention du PAM surtout le domaine d'agronomie/développement rural, chaînes de valeur agricoles et programmation de résilience. • Bonne connaissance du contexte national, démontrable par une expérience antérieure dans le pays. • Expérience préalable dans la réalisation ou la direction d'évaluations du PAM. • Connaissance des questions de genre, d'équité et d'inclusion.

Expert thématique – Évaluateur	EXIGENCES MINIMALES • Compétences en méthodes mixte • Maîtrise orale et excellente capacité rédactionnelle en français • Capacités analytiques démontrables et pertinentes au regard de de la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des petits producteurs. • Expérience préalable dans la conception et la mise en œuvre d'évaluations, ainsi que dans l'obtention de produits et de résultats dans les domaines suivants : ▪ Appui aux petits producteurs agricoles et transformation des systèmes alimentaires ▪ Programme des cantines scolaires ▪ Sécurité alimentaire et nutrition ▪ Résilience des ménages agricoles ▪ Analyse de l'inclusion genre dans l'appui aux petits producteurs agricoles COMPÉTENCES SOUHAITABLES • Familiarité avec les programmes et modalités d'intervention du PAM. • Expérience préalable dans la réalisation ou la direction d'évaluations du PAM. • Bonne connaissance du contexte national, démontrable par une expérience antérieure dans le pays. • Connaissance des questions de genre, d'équité et d'inclusion au sens large et, dans la mesure du possible, des dynamiques de pouvoir.
Spécialiste en de analyse données	EXIGENCES MINIMALES • Formation en économie (de préférence avec de solides compétences en microéconométrie) ou en statistiques. • Spécialisation en analyse de données quantitatives. • Expérience avérée dans la conception d'enquêtes, incluant l'élaboration de questionnaires, la programmation sur plateformes électroniques, ainsi que la formation et la supervision des enquêteurs. • Expérience confirmée en analyse de données liées à la sécurité alimentaire. • Compétences démontrées en analyse quantitative et maîtrise de logiciels analytiques tels que R ou Stata. • Capacité à assurer le nettoyage, l'analyse, l'interprétation et la visualisation des données.
Assurance qualité	EXIGENCES MINIMALES • Expérience dans le contrôle de la qualité d'évaluations.

	COMPÉTENCES SOUHAITABLES • Familiarité avec les programmes et modalités d'intervention du PAM. • Expérience antérieure dans la réalisation d'une ou plusieurs évaluations du PAM.
--	--

58. Le chef d'équipe disposera d'une expertise dans l'une des compétences clés susmentionnées, et d'une expérience prouvée dans la conduite d'évaluations similaires, y compris dans la conception d'outils méthodologiques et de collecte des données. Cette personne possédera également des compétences en matière d'encadrement, d'analyse et de communication, et saura démontrer une excellente maîtrise du français (rédaction, synthèse et présentation).
59. Ses principales responsabilités consisteront à : i) définir l'approche et la méthodologie de l'évaluation ; ii) orienter et gérer l'équipe d'évaluation ; iii) mener la mission d'évaluation et représenter l'équipe ; et iv) préparer et réviser, selon qu'il convient, le rapport de démarrage, la présentation du bilan de fin des activités de terrain (bilan de sortie) et le rapport d'évaluation conformément au système DEQAS.
60. Les membres de l'équipe devront : i) contribuer à l'élaboration de la méthodologie dans leur domaine d'expertise en se basant sur un examen documentaire ; ii) exécuter les activités sur le terrain ; iii) participer aux réunions d'équipe et avec les parties prenantes ; et iv) contribuer à la rédaction et à la révision des produits de l'évaluation dans leur(s) domaine(s) technique(s).
61. L'équipe d'évaluation réalisera l'évaluation sous la direction du/de la chef(fe) d'équipe et en liaison étroite avec le gestionnaire de l'évaluation au niveau du PAM. L'équipe sera engagée après la conclusion d'un accord avec le PAM sur sa composition.

6.3. Rôles et responsabilités

62. La **direction de du Bureau du PAM** au Burundi aura pour responsabilité de :
- Nommer un(e) gestionnaire d'évaluation en indiquant son nom et son titre ;
 - Établir le comité d'évaluation interne et le groupe de référence de l'évaluation ;
 - Valider les versions définitives des termes de référence, des rapports de démarrage et des rapports d'évaluation ;
 - Valider la sélection de l'équipe d'évaluation ;
 - Garantir l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation à toutes les étapes, notamment en créant un comité d'évaluation et un groupe de référence ;
 - Prendre part aux discussions avec le/la gestionnaire et l'équipe d'évaluation à propos de la conception, de l'objet, ainsi que de la performance et des résultats de l'évaluation ;
 - Organiser des réunions d'information avec les parties prenantes internes et externes, et y prendre part ;
 - Superviser les processus de diffusion et de suivi, notamment la préparation d'une réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation.
63. Le **gestionnaire de l'évaluation** gère le processus d'évaluation à toutes les étapes, notamment :
- En servant d'intermédiaire principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par le/la chef(fe) d'équipe, les coordonnateurs et les interlocuteurs du PAM, en vue d'une mise en œuvre sans heurts ;

- En rédigeant les termes de référence de l'évaluation, en consultation avec les principales parties prenantes ;
- En sélectionnant et en embauchant l'équipe d'évaluation, ainsi qu'en préparant et en assurant la gestion du budget de l'évaluation ;
- En préparant les termes de référence et les engagements planifiés du comité d'évaluation et du groupe de référence de l'évaluation ;
- En veillant à la mise en place et à l'utilisation efficace des mécanismes d'assurance qualité
- En collectant et en diffusant les commentaires formulés sur les rapports de démarrage de l'évaluation et d'évaluation provisoires à l'équipe d'évaluation ;
- En assurant l'accès de l'équipe à l'ensemble des documents et informations nécessaires pour réaliser l'évaluation ;
- En facilitant la communication entre l'équipe et les parties prenantes locales ;
- En fournissant un appui à la préparation des activités de terrain en organisant des réunions et des visites sur site, en apportant un soutien logistique sur le terrain et en organisant la venue d'interprètes si besoin ;
- En organisant des réunions sur la sécurité pour l'équipe d'évaluation et en fournissant tous les supports nécessaires ;
- En communiquant des informations à jour au comité d'évaluation et au groupe de référence de l'évaluation concernant les progrès, et en signalant tout problème au comité, le cas échéant ;
- En appliquant des procédures d'assurance qualité de premier niveau aux produits de l'évaluation ;
- En présentant tous les documents provisoires à l'unité régionale d'évaluation en vue d'un exercice d'assurance qualité de deuxième niveau avant de les soumettre à la validation de la direction.

64. **Un comité d'évaluation interne** est constitué afin de piloter le processus d'évaluation et de garantir son indépendance et son impartialité. Les rôles et responsabilités du comité portent notamment sur la supervision du processus d'évaluation, la prise de décisions importantes et l'examen des produits de l'évaluation. L'ambassade des Pays- bas au Burundi fera partie du comité. L'annexe 3 présente de plus amples informations sur la composition du comité d'évaluation, ses rôles et ses responsabilités.

65. **Le bureau régional du PAM à Nairobi (ESARO)** assumera les responsabilités suivantes :

- Conseiller le/la gestionnaire de l'évaluation et apporter son soutien au processus d'évaluation à travers l'unité régionale d'évaluation ;
- Participer aux discussions de l'équipe d'évaluation à propos de la conception et de l'objet de l'évaluation selon les besoins, à travers le bureau de l'évaluation de ESARO ;
- Effectuer la revue des termes de référence, du rapport de démarrage de l'évaluation et du rapport d'évaluation provisoires ;
- Vérifier la qualité de tous les produits d'évaluation par le biais de l'unité régionale d'évaluation avant leur validation ;
- Contribuer à la préparation d'une réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation et suivre leur mise en œuvre.
- **Unités fonctionnelles de Global Headquarters (GHQ)** concernées auront pour responsabilité de :
- Débattre des stratégies du PAM, des politiques ou des systèmes en place dans leur domaine de responsabilité et soumises à l'évaluation ;

- Formuler des commentaires, si besoin, sur les termes de référence et les rapports de démarrage et d'évaluation.
66. **D'autres parties prenantes** (telles que citées dans le Tableau 1) devront participer dans l'évaluation en fournissant les données, en participant dans les séances de partage et de validation des résultats, en formulant des observations et commentaires sur les produits (outils, rapports, etc.) de l'évaluation en cas de besoins. L'ambassade des Pays-bas au Burundi et d'autres partenaires feront parti du groupe de référence tel qu'indique en annexe.
67. **Le Bureau de l'évaluation** est responsable de la supervision de la fonction d'évaluation décentralisée du PAM, de la définition des normes et règles de l'évaluation, de la gestion du service externe d'appui à la qualité, de la publication du rapport d'évaluation final ainsi que sa transmission en vue d'une évaluation ultérieure de la qualité. Le Bureau de l'évaluation est également chargé de mettre à disposition un service d'assistance et de formuler des recommandations à l'unité régionale d'évaluation, au/à la gestionnaire de l'évaluation et aux équipes d'évaluation lorsque nécessaire.
68. Les parties prenantes internes et externes ou les évaluateurs sont encouragés à contacter l'unité régionale d'évaluation et le service d'assistance du Bureau de l'évaluation (wfp.decentralizedevaluation@wfp.org) en cas de violation potentielle de l'impartialité, de non-respect des directives éthiques du GNUE ou de tout autre risque pour la crédibilité du processus d'évaluation.

6.4. Considérations relatives à la sécurité

69. Une habilitation de sécurité, si nécessaire, doit être obtenue auprès du Bureau du PAM au Burundi.
70. Les consultants engagés par le PAM sont protégés par le système du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) des Nations Unies, au même titre que le personnel des Nations Unies. Ce système couvre les fonctionnaires du PAM et les consultants qu'il engage directement. Les consultants indépendants doivent obtenir une habilitation de sécurité auprès du DSS pour voyager depuis le lieu d'affectation désigné. Avant leur déplacement, ils doivent suivre les formations de base et avancée sur la sécurité des Nations Unies (BSAFE et SSAFE), imprimer leur certificat et l'avoir en leur possession.
71. En tant que "prestataire indépendant" des services d'évaluation du PAM, la société engagée sera chargée d'assurer la sécurité de l'équipe d'évaluation et de prévoir des mesures adéquates en cas d'évacuation pour des raisons médicales ou conjoncturelles. Toutefois, afin d'éviter tout incident lié à la sécurité, le/la gestionnaire de l'évaluation devra s'assurer que le bureau de pays du PAM enregistre les membres de l'équipe auprès du/de la responsable de la sécurité à l'arrivée dans le pays et organise une réunion pour leur permettre de comprendre les conditions de sécurité sur le terrain. L'équipe d'évaluation doit respecter les règles et règlements applicables du DSS, et notamment suivre les formations à la sécurité BSAFE et SSAFE, respecter les couvre-feux et assister aux réunions d'information dans le pays.
72. Conformément à l'annexe 1 du contrat avec les prestataires indépendants des services d'évaluation du PAM, les entreprises sont censées se rendre dans tous les pays pertinents des programmes du PAM, y compris ceux présentant des contextes dangereux.
73. Avant de participer à une mini-appel d'offres et de soumettre une proposition, il est conseillé à la maison de consultance pour l'évaluation de vérifier si des restrictions gouvernementales

empêchent les membres de l'équipe de se rendre dans zones du projet (Annexe 1) pour effectuer l'évaluation. Si de telles restrictions gouvernementales empêchent le voyage des membres de l'équipe, l'entreprise ne devrait pas participer au mini-appel d'offres.

6.5. Communication

74. Pour garantir un processus d'évaluation fluide et efficace, et afin de tirer des enseignements de qualité de cette évaluation, l'équipe devrait mettre l'accent sur la communication transparente et ouverte avec les principales parties prenantes tout au long du processus. À cette fin, il convient de parvenir à un accord clair sur les canaux à utiliser et la fréquence de communication avec les principales parties prenantes et entre elles.
75. L'équipe d'évaluation proposera/étudiera des canaux de communication et de retour d'informations selon les différents publics (notamment les populations touchées, le cas échéant) lors de l'étape de démarrage de l'évaluation.
76. Si des services de traduction sont nécessaires dans le cadre des activités de terrain, la maison d'évaluation prendra les dispositions nécessaires et inclura le coût desdits services dans la proposition de budget des services fournis par le prestataire pour cette évaluation.
77. Fondé sur l'analyse des parties prenantes, le plan de communication et de gestion des connaissances identifiera les utilisateurs de l'évaluation à impliquer dans le processus et les destinataires des différents produits de l'évaluation. Le plan de communication et de gestion des connaissances précisera la façon dont les résultats en matière de genre, d'équité et d'inclusion au sens large seront diffusés, et de quelle manière les parties prenantes intéressées ou concernées par ces questions seront impliquées.
78. Conformément aux normes et règles en matière d'évaluation, le PAM requiert que toutes les évaluations soient rendues publiques. Il est important que les rapports d'évaluation soient rendus accessibles à un large public afin de favoriser leur utilisation et de contribuer à la crédibilité du PAM grâce à une diffusion transparente des informations. Après la validation du rapport d'évaluation final, l'évaluation sera publiée sur les sites Web internes et externes du PAM.
79. Les copies des rapports d'évaluation fournies par les évaluateurs doivent être exemptes de toute information permettant de les identifier et de toute information faisant l'objet d'un droit de propriété. Les versions finales et prêtes à être publiées des rapports d'évaluation doivent être accessibles aux personnes handicapées. Pour obtenir des orientations sur la création de documents accessibles aux personnes handicapées, veuillez consulter les ressources suivantes : <https://www.section508.gov/create/documents>; <https://www.section508.gov/create/pdfs>.

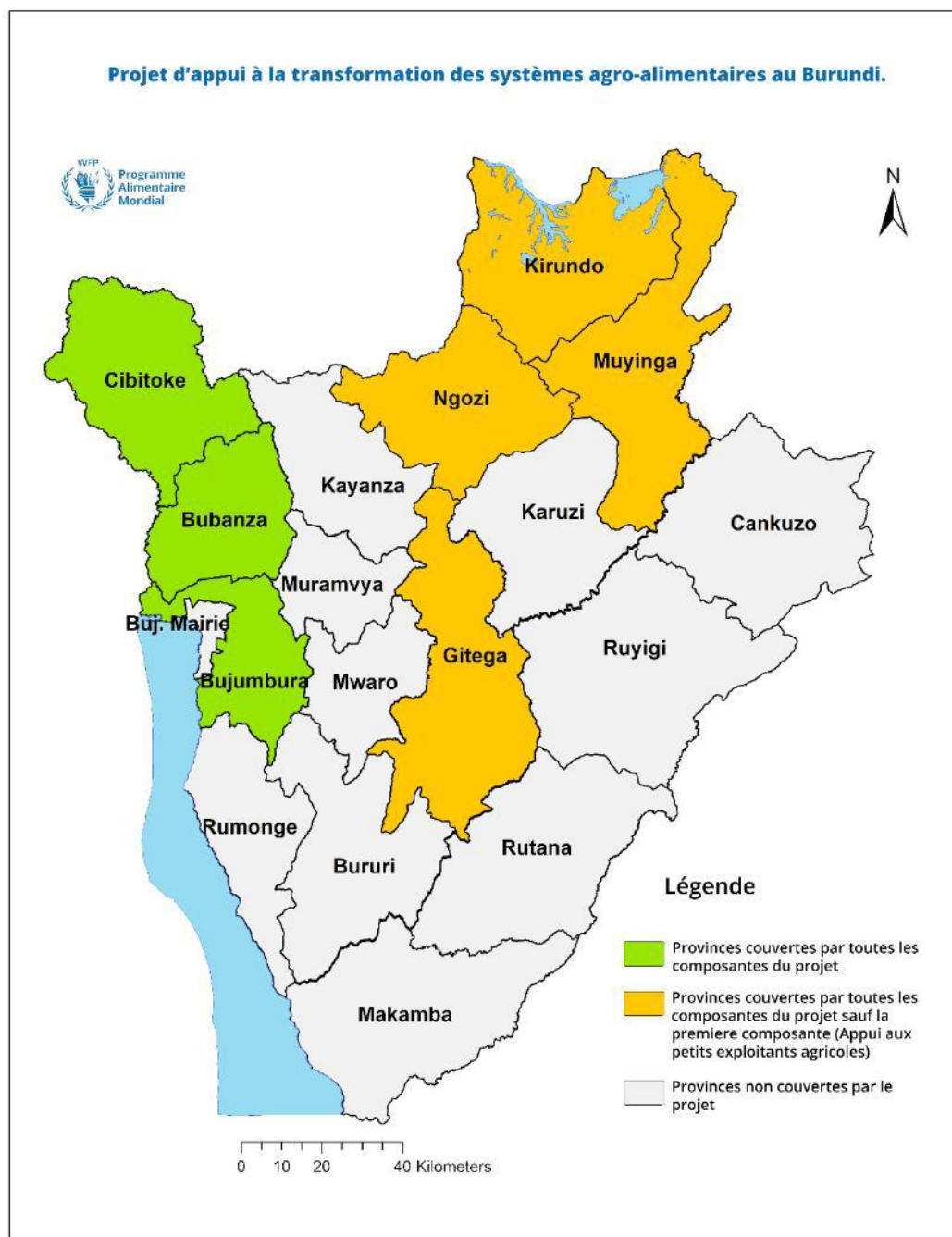
6.6. Proposition technique et financière

80. L'évaluation sera financée par les ressources Projet PASTAB avec la gestion du Bureau du PAM au Burundi. Il n'y aura pas de budget additionnel de partenaires car il ne s'agit pas d'une évaluation conjointe.
81. L'offre financière comprendra un budget détaillé pour l'évaluation, notamment les honoraires des consultants, les frais de déplacement ou toute autre dépense. Le budget doit être envoyé sous la forme d'un fichier Excel, séparément de la documentation de la proposition technique.
82. Sur base des besoins de l'évaluation, les frais de déplacement, les frais de séjour et autres

dépenses directes doivent être comptabilisés dans le budget proposé sur bases du nombre de personnes (consultants, agent de collecte des données, etc.), de la durée du travail, des standards du niveau des honoraires et des perdiem pour les consultants des nations unies au Burundi et autres besoins logistique pour cette évaluation.

83. À la suite de l'évaluation technique et financière, une offre améliorée pourrait être demandée par le PAM à la ou aux offre(s) préférée(s) afin de mieux répondre aux exigences des termes de référence. Dans le cadre du processus décisionnel et de la sélection, le PAM peut effectuer des vérifications des références et mener des entretiens avec certains membres de l'équipe.

Annexe 1. Carte



Annexe 2. Chronologie

Étapes, produits livrables et chronologie		Niveau d'effort	Temps total requis
Étape 1 – Préparation (durée totale : recommandée – 3.3 semaines ; moyenne – 2.7 mois)			
Gestionnaire de l'évaluation	Examen documentaire, rédaction des termes de référence et réalisation de l'assurance qualité grâce à la liste de contrôle des termes de référence.	(1 semaine)	Février 2026
Unité régionale d'évaluation	Assurance qualité par l'unité régionale d'évaluation.		25 Fev- 6 Mars
Gestionnaire de l'évaluation	Révision des termes de référence provisoires d'après les retours reçus.	(1 jours)	9-10 mars
Groupe de référence de l'évaluation	Examen des termes de référence provisoires et commentaires sur ces derniers.	(1 jour)	11-18 mars
Gestionnaire de l'évaluation	Révision des termes de référence provisoires d'après les commentaires reçus et envoi des termes de référence finaux à la présidence du comité d'évaluation.	(2 jours)	19-23 mars
Présidence du comité d'évaluation	Validation des termes de référence finaux et partage avec le groupe de référence de l'évaluation et les principales parties prenantes.	(0,5 jour)	25 mars
Gestionnaire de l'évaluation	Examen des propositions d'évaluation/entretiens et suggestions de sélection de l'équipe d'évaluation	(1 semaine)	30-31 mars
Présidence du comité d'évaluation	Validation de l'équipe d'évaluation sélectionnée.	(1 jour)	3 avril
Gestionnaire de l'évaluation	Embauche de l'équipe d'évaluation et publication de la commande.	(2 jours)	10 avril
Étape 2 – Démarrage de l'évaluation (durée totale: recommandée – 1,75 mois; moyenne – 2,1 mois)			
Équipe d'évaluation	Examen documentaire des documents clés.	(5 jours)	13-24 avril
Gestionnaire de l'évaluation/équipe	Séances d'information pour le démarrage de l'évaluation, avec le soutien de l'unité régionale d'évaluation si besoin.	(1-2 jours)	20-24 avril
Équipe d'évaluation	Rédaction du rapport de démarrage de l'évaluation provisoire.	(2 semaines)	13 avril – 8 mai
Gestionnaire de l'évaluation	Rédaction du rapport de démarrage de l'évaluation provisoire après l'exercice d'assurance qualité par le/la gestionnaire de l'évaluation et l'unité régionale d'évaluation au moyen de la liste de contrôle.	(2 jours)	11-15 mai
Équipe d'évaluation	Révision du rapport de démarrage de l'évaluation provisoire d'après les retours reçus par le/la gestionnaire de l'évaluation et l'unité régionale d'évaluation.	(2-3 jours)	18-22 mai
Gestionnaire de l'évaluation	Partage du rapport de démarrage de l'évaluation	(0,5 jour)	25 mai

l'évaluation	révisé avec le groupe de référence de l'évaluation.		
Groupe de référence de l'évaluation	Examen du rapport de démarrage de l'évaluation provisoire et commentaires sur ce dernier.	(1 jour)	25 mai – 3 juin
Gestionnaire de l'évaluation	Consolidation des commentaires.	(0,5 jour)	3 juin
Équipe d'évaluation	Révision du rapport de démarrage de l'évaluation provisoire d'après les retours reçus et envoi du rapport final révisé.	(3 jours)	4-10 juin
Gestionnaire de l'évaluation	Examen du rapport de démarrage de l'évaluation final et envoi au comité d'évaluation pour approbation.	(2 jours)	11- 13 juin
Présidence du comité d'évaluation	Validation du rapport de démarrage de l'évaluation final et partage des informations avec le groupe de référence.	(1 semaine)	13 juin
Étape 3 – Collecte des données (durée totale : recommandée – 0,75 mois ; moyenne – 1 mois)			
Équipe d'évaluation	Collecte de données	(2-3 semaines)	15 juin- 3 juillet
Équipe d'évaluation	Séance d'information dans le pays	(2 jours)	3 juillet
Étape 4 – Élaboration des rapports (durée totale : recommandée – 2,75 mois ; moyenne – 3,1 mois)			
Équipe d'évaluation	Rapport d'évaluation provisoire.	(3 semaines)	3- 27 juillet
Gestionnaire de l'évaluation	Exercice d'assurance qualité du rapport d'évaluation provisoire par le/la gestionnaire de l'évaluation et l'unité régionale d'évaluation au moyen de la liste de contrôle.	(2-3 jours)	27-31 juillet
Équipe d'évaluation	Révision du rapport d'évaluation provisoire d'après les retours reçus par le/la gestionnaire de l'évaluation et l'unité régionale d'évaluation.	(2-3 jours)	3-7 août
Gestionnaire de l'évaluation	Exercice d'assurance qualité du rapport d'évaluation provisoire par le/la gestionnaire de l'évaluation et l'unité régionale d'évaluation au moyen de la liste de contrôle.	(2-3 jours)	10-14 août
Équipe d'évaluation	Révision du rapport d'évaluation provisoire d'après les retours reçus par le/la gestionnaire de l'évaluation et l'unité régionale d'évaluation.	(2-3 jours)	17-21 août
Groupe de référence de l'évaluation	Examen du rapport d'évaluation provisoire et commentaires sur ce dernier.	(0,5 jour)	24-31 août
Équipe d'évaluation	Atelier d'apprentissage.	(1 jour)	1-4 Sep
Gestionnaire de l'évaluation	Consolidation des commentaires reçus.	(0,5 jour)	4 Sep
Équipe d'évaluation	Révision du rapport d'évaluation provisoire d'après les retours reçus.	(2-3 jours)	7-11 Sep
Gestionnaire de l'évaluation	Examen du rapport d'évaluation final révisé et envoi au comité d'évaluation pour approbation.	(2-3 jours)	14-18 Sep
Présidence du comité d'évaluation	Validation du rapport d'évaluation final et partage avec le groupe de référence de l'évaluation et les principales parties prenantes.	(1 jour)	21-25 Sep

Étape 5 – Diffusion (durée totale : recommandée – 1 semaine ; moyenne – 1 mois)			
Présidence du comité d'évaluation	Préparation de la réponse de la direction.	(5 jours)	Oct 2026
Gestionnaire de l'évaluation	Partage du rapport d'évaluation final et de la réponse de la direction avec l'unité régionale d'évaluation et le Bureau de l'évaluation à des fins de publication et participation à des appels sur les enseignements à tirer en fin d'évaluation.	(0,5 jour)	Nov 2026

Annexe 3. Rôle et composition du comité d'évaluation

Le comité d'évaluation vise à assurer la crédibilité, la transparence, l'impartialité et la qualité de l'évaluation, conformément à la politique d'évaluation du PAM. Pour ce faire, il soutiendra le/la gestionnaire de l'évaluation dans la prise de décisions, l'examen des documents provisoires (termes de référence, rapports de démarrage de l'évaluation et d'évaluation) et au moment de les soumettre pour validation à la direction du bureau de pays, ou à son adjoint(e), qui présidera le comité. Le comité d'évaluation se composera des membres suivants du personnel :

- Adjoint de la direction du bureau pays du PAM au Burundi (**présidence du comité d'évaluation**) ;
- Le Responsable du suivi et de l'évaluation du bureau de pays au Burundi qui sera aussi gestionnaire de l'évaluation (**secrétariat du comité d'évaluation**) ;
- Responsable(s) de programme directement chargé(e)s du ou des objet(s) de l'évaluation ;
- Responsable régional(e) de l'évaluation ;
- Responsable des achats du bureau de pays comme l'évaluation sera confiée à une firme externe ;
- Responsable du Projet PATSAB au niveau du Bureau du PAM au Burundi
- Représentant(s) de l'Ambassade des Pays-Bas au Burundi

Étape de l'évaluation et tâche collaborative	Niveau d'effort requis estimé en jours	Dates provisoires
Étape de préparation • Sélection et établissement des membres du groupe de référence de l'évaluation. • Examen des termes de référence provisoires révisés préparés par le/la gestionnaire de l'évaluation. • Validation des termes de référence finaux. • Validation de l'équipe et du budget définitifs de l'évaluation.	1 jour	Mars/2026
Étape de démarrage de l'évaluation • Partage d'informations auprès de l'équipe d'évaluation concernant l'objet de l'évaluation. • Orientation de la conception de l'évaluation en discutant avec les évaluateurs. • Aide à la sélection des sites pour les visites de terrain selon des critères de sélection. • Examen du rapport de démarrage de l'évaluation provisoire révisé. • Validation du rapport de démarrage de l'évaluation final.	2 jours	Avril/2026
Étape de collecte de données • Informateurs clés : réponse aux questions d'entretien. • Facilitation de l'accès à des sources d'informations et de données contextuelles et aux parties prenantes.	2 jours	Juin/2026

• Participation à des réunions d'information à la fin des missions sur le terrain. • Soutien à l'équipe à travers la clarification des problématiques/lacunes émergentes, et élaboration de solutions connexes.		
Étape d'analyse et d'élaboration des rapports • Examen du rapport d'évaluation final après le processus d'assurance qualité mené par l'équipe d'évaluation et le/la gestionnaire de l'évaluation. • Validation du rapport d'évaluation final.	2 jours	Septembre/2026
Étape de diffusion et de suivi • La direction décide d'approuver, d'approuver partiellement ou de ne pas approuver les recommandations, en justifiant sa décision. • Exécution de la préparation de la réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation.	2 jours	Octobre/2026

Annexe 4. Rôle, composition et calendrier des engagements du groupe de référence de l'évaluation

Le groupe de référence de l'évaluation est un groupe consultatif qui fournit des conseils et des retours au gestionnaire et à l'équipe d'évaluation à certaines étapes clés du processus. Constitué au cours de la phase de préparation, il est obligatoire dans le cadre de toutes les évaluations décentralisées. La mission générale du groupe de référence de l'évaluation est de contribuer à la crédibilité, à l'utilité et à l'impartialité de l'évaluation. À cette fin, sa composition et ses activités sont fondées sur les principes suivants :

- **Transparence** : Faire en sorte que les parties prenantes concernées restent impliquées et informées lors des étapes clés permet de garantir la transparence de l'ensemble du processus d'évaluation.
- **Appropriation et utilisation** : La participation des parties prenantes favorise l'appropriation du processus et des produits de l'évaluation, ce qui peut ensuite influencer son utilisation.
- **Exactitude** : Les retours des parties prenantes aux étapes clés de préparation, de collecte de données et d'élaboration de rapports contribuent à l'exactitude des faits et des chiffres rapportés et de l'analyse de l'évaluation.

Fonction	Nom
• Direction du bureau pays du PAM au Burundi (présidence) • Gestionnaire de l'évaluation (secrétaire) • Chef(fe) de programme • Chef(fe) de l'unité chargée de la chaîne d'approvisionnement • Autres membres du personnel du bureau de pays dotés d'une expertise pertinente • Responsable régional de l'évaluation	• Jean-Noël GENTILE • Eddy Nahimana • Arduino Mangoni • Souleymane SOW • Michala Assankpon • Elie Kayogoma • Donatien Buzoya • Egide Nsengimana • Jean De Lestranger • Mar Guinot/ Emmanuel Hakizimfura
Externes	Nom
• Représentant de l'Ambassade des Pays-Bas au Burundi • Représentants de partenaires (WVI, WHH, Auxfin)	Ambassade des Pays-Bas : Ida Rademaker; Eddy Niyonzima WVI: Simon Nyabwengi WHH: Francis Djomda AUXFIN: Yannick Chokola

Calendrier de collaboration du groupe de référence de l'évaluation et délais

Étape de l'évaluation et tâche collaborative	Niveau d'effort requis estimé en jours	Dates provisoires
Étape de préparation • Examen des termes de référence provisoires et commentaires sur ces derniers. • Selon qu'il convient, fourniture de retours sur les questions d'évaluation. • Détermination des documents sources utiles à l'équipe d'évaluation. • Participation aux réunions en présentiel et à distance.	1 jour	Mars/2026
Étape de démarrage de l'évaluation • Réunions avec l'équipe d'évaluation pour discuter de la façon dont cette dernière peut concevoir une évaluation réaliste/pratique, pertinente et utile. • Identification des principales parties prenantes et facilitation de dialogues avec ces dernières pour les entretiens. • Détermination de la documentation et des données, et accès à ces dernières. • Aide à la sélection des sites à visiter sur le terrain, en fonction des critères établis par l'équipe d'évaluation dans le rapport de démarrage de l'évaluation. • Examen du rapport de démarrage de l'évaluation provisoire et commentaires sur ce dernier.	1 jour	Avril-Mai 2026
Étape de collecte de données • Informateur clé: réponse aux questions d'entretien. • Fourniture de sources d'informations et facilitation de l'accès aux données. • Participation à la réunion d'information de l'équipe à la fin de sa mission sur le terrain.	2 jours	Juin/2026
Étape d'analyse et d'élaboration des rapports • Examen du rapport d'évaluation provisoire et commentaires sur ce dernier mettant l'accent sur l'exactitude, la qualité et l'exhaustivité des résultats, et établissant des liens avec les conclusions et les recommandations.	2 jours	Septembre/2026
Étape de diffusion et de suivi • Diffusion du rapport final en interne et en externe, selon qu'il convient. • Diffusion des résultats auprès des unités, organisations, réseaux et dans le cadre d'événements. • Contribution à la réponse de la direction et à la mise en œuvre de cette dernière.	2 jours	Octobre/2026

Annexe 5. Acronymes et abréviations

Abréviation	Définition
ACL	Assets Creation and Livelihood
ADISCO	Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines
ANAGESSA	Agence Nationale de Gestion des Stocks Stratégiques Alimentaires
AUXFIN	AUXFIN International (ONG/entreprise microfinance digitale)
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Credit
BBN	Bureau Burundais de Normalisation
BDD	Bureau Diocésain pour le Développement
CAPAD	Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement
CBT	Cash Based Transfer
CSP	Country Strategic Plan
DEQAS	Decentralized Evaluation Quality Assurance System
DPE	Directions Provinciales de l'Éducation
DSS	Department of Security and Safety
GNUE	Groupe des Nations Unies pour les Évaluations
HGSF	Home Grown School Feeding
IFDC	International Fertilizer Development Center
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
IPC-AMN	Integrated Food Security Phase Classification – Acute Malnutrition
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MEB	Minimum Expenditure Basket
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
MTR	Mid-Term Review (Revue à mi-parcours)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEVDE	Office of Evaluation, Decentralized Evaluation

Abréviation	Définition
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PATSAB	Projet d'Appui à la Transformation des Systèmes Alimentaires au Burundi
PEA	Petits exploitants agricoles
PND	Plan National de Développement
QE	Question d'Evaluation
SAMS	Small holders Agriculture Market Support
SBCC	Social Behaviour Change Communication
SIM	Subscriber Identity Module
SNV	Stichting Nederlandse Vrijwilligers, (Organisation de développement néerlandaise)
SSAFE	Safe and Secure Approaches in Field Environments
UNDP	United Nations Development Programme
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

Annexe 6. Le Cadre logique du Projet

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA Source			MTR
		Secondaire	Primaire	Cible	
Objectif Global 1 : Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté, à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, surtout les petits exploitants agricoles et leurs communautés/IMPACT	1.1 Score de consommation alimentaire ventilées par sexe) : Proportion des ménages avec un score de consommation alimentaire adéquate	CFSVA	Etude de base	>=75%	83%
	1.2 Proportion des ménages ayant adopté les stratégies d'adaptation de crises et urgence (liées à la sécurité alimentaire),	CFSVA	Etude de base	TBD	24%
	1.3 Proportion des ménages ayant pris les stratégies d'adaptation de crise et urgence (liées aux besoins essentiels)	CFSVA	Etude de base	TBD	17,4% et 11.5%
	1.4 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans dans les zones ciblées (ventilées par sexe)	SMART	Etude de base	TBD	
	1.5 Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable (indicateur complémentaire d'autres indicateurs utilisés par l'UNICEF, la FAO et l'OMS)	SMART	Etude de base	TBD	14%

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA			MTR
		Source			
		Secondaire	Primaire	Cible	
	1.6 Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes et les adolescentes	SMART	Etude de base	TBD	
	1.7 Proportion de ménages qui ne peuvent pas se permettre le régime alimentaire le moins coûteux	FNG	Etude de base	TBD	
Objectif Global 2 : Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté, à travers l'augmentation des revenus (à travers l'amélioration/augmentation de la vente des produits par les petits producteurs aux marches des agrégateurs/transformateurs) des petits exploitants agricoles	2.1 Revenu du ménage lié à la vente de produits agricoles (récolte)		Etude de base	TBD	10,320,496,679
	2.2 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels *CRF		Etude de base	TBD	
	2.3 Revenu du ménage lié à la vente de l'excédent commercialisable pour le marché type de culture et autre produits (Total)		Etude de base	TBD	2,577,642 (saison 2024 B)
	2.4 Valeur (et pourcentage de la valeur totale) des repas scolaires provenant de petits exploitants agricoles *CRF	Rapports	ACR 2022	TBD	
	2.5 Volume et valeur (et pourcentage de la valeur totale) des quantités allouées aux repas scolaires en provenance de petits exploitants agricoles *CRF	Rapports	ACR 2022	TBD	
Objectif Global 3 : Encourager la	3.1 Proportion des ménages consommant les aliments riches en protéines, en vitamines et en fer		Etude de base	TBD	Protéines : 70.8%

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA Source			MTR
		Secondaire	Primaire	Cible	
consommation d'aliments nutritifs et complémentaires par les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables					Vitamine A :42% Fer : 3.2%
	3.2 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer		Etude de base	TBD	40%
	3.3 Pourcentage de femmes et d'enfants dans le besoin qui bénéficient du PAM pour prévenir l'émaciation *CRF		proposal	TBD	
INTERMEDIATE OUTCOMES					
Disponibilité des cultures de base nutritives, saines/sécurité sanitaire et de qualité (maïs, riz, haricots bio-fortifiés produits par les petits producteurs aux capacités renforcées) accrue	3.1 Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives (indicateur non fondamental ; a aussi une dimension nutritionnelle) *CRF		Etude de base	TBD	
	3.2 rendement agricole ventiler par type de culture	ISTEEBU	Etude de base	TBD	
	3.3 Pourcentage de petits exploitants agricoles ayant augmenté le rendement par culture			TBD	
	3.4 Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage		Etude de base	<5	Haricot : 0.1% Mais :0.2%

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA			MTR
		Source			
		Secondaire	Primaire	Cible	
	ventiler par culture *CRF				Riz : 0.1%
	3.5 Pourcentage de la récolte qui répond aux normes de qualité des aliments physique (humidité, impureté, brisure etc...)		Etude de base	TBD	
L'intégration des petits producteurs aux marchés structurés et rémunérateurs y compris les agro-transformation capacités dans la transformation des cultures de base en des aliments nutritifs tels que le lait et maïs fortifié) améliorée	4.1 Valeur et quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire des systèmes de regroupement appuyés par le PAM *CRF		Etude de base	TBD	
	4.2 Pourcentage d'organisations paysannes ayant un accès physique aux marchés		Etude de base	TBD	
	4.3 Pourcentage d'organisations paysannes qui ont signé des contrats avec des acheteurs formels dans les secteurs privé et public, y compris les écoles assistées par le PAM		Etude de base	TBD	
	4.5 Pourcentage d'organisations paysannes qui ont vendu à des plateformes de vente structurées		Etude de base	TBD	
	4.6 Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage *CRF		Etude de base	TBD	Haricot : 0.1% Mais : 0.2%

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA Source			MTR
		Secondaire	Primaire	Cible	
					Riz : 0.1%
	4.7 Quantités des produits transformés par les agro-transformateurs		Etude de base	TBD	
	4.8 Proportion des produits transformés répondant aux normes et standards de qualité et sécurité sanitaire nationaux et du PAM)		Etude de base	TBD	
La consommation d'aliments nutritifs, l'utilisation d'autres produits alimentaires locaux riches en nutriments, et l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles d'hygiène et d'assainissement améliorées	5.1 Pourcentage des ménages ciblés déclarant une connaissance accrue de l'utilisation des aliments nutritifs		Etude de base	TBD	
	5.2 Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation *CRF		Etude de base	TBD	
	5.3 Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition *Nutrition *CRF		Etude de base		

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA			MTR
		Source			
		Secondaire	Primaire	Cible	
	5.4 Pourcentage de ménages ciblés déclarant adopter de bonnes pratiques nutritionnelles (cuisine, création de jardins potagers, consommation de produits de l'élevage)		Etude de base		
	Pourcentage de femmes enceintes et allaitantes qui sont d'accord sur les messages clés de nutrition (SBCC)		Etude de base		
THEMES TRANSVERSAUX				Etude de base	
Renforcement de capacités des parties prenantes	6.1.1 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités *CRF		ACR 2022		
	6.1.1 Nombre de protocoles d'accord signés avec des acteurs privés et publics *CRF		ACR 2022		
	6.1.2 Nombre d'outils ou de produits mis au point ou révisés pour améliorer les systèmes nationaux		ACR 2022		

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA			MTR
		Source			
		Secondaire	Primaire	Cible	
	contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD dans le cadre des activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités *CRF				
	6.1.3 Nombre d'institutions nationales participant aux activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et infranational *Capacity strengthening *CRF		ACR 2022		
	6.1.4 Nombre de personnes participant aux initiatives de renforcement des capacités menées avec l'aide du PAM afin d'accroître les moyens dont les parties prenantes nationales disposent pour contribuer à l'élimination de la faim *CRF		ACR 2022		
	6.1.5 Valeur des actifs et des infrastructures dont la responsabilité a été transférée aux parties prenantes nationales dans le cadre de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités *CRF		ACR 2022		
	6.1.6 Le mécanisme de retour d'informations communautaire opérationnelle (CFM) *CRF		ACR 2022		
	6.1.7 Un plan d'action relatif à la participation des			TBD	

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA			MTR
		Source			
		Secondaire	Primaire	Cible	
	communautés en place *CRF				
Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées	6.2.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités *CRF		Etude de base	TBD	
	6.2.2 Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles *CRF		Etude de base	TBD	49%
	6.2.3 Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle *CRF		Etude de base	TBD	100%
	6.2.4 Pourcentage de bénéficiaires déclarant n'avoir rencontré aucun problème de sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM		Etude de base	TBD	100%
	6.2.4 Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes *CRF		Etude de base	TBD	98%

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA			MTR
		Source			
		Secondaire	Primaire	Cible	
Égalité femmes-hommes et autonomisation avancement des femmes	6.3.1 Proportion de femmes et d'hommes déclarant avoir une autonomisation économique		Etude de base	TBD	
	6.3.2 Proportion des entités décisionnelles dans la gestion de l'assistance du PAM dont les membres sont des femmes *CRF		Etude de base	TBD	
Intégration de la Nutrition	6.4.1 Pourcentage de la population bénéficiaire de l'intervention du PAM qui est en mesure de répondre aux besoins nutritionnels grâce à une combinaison efficace d'aliments enrichis et d'aliments nutritifs spécialisés, des produits et actions pour soutenir la diversification alimentaire		Etude de base	TBD	
Durabilité environnementale	6.5.1 Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux *CRF		Etude de base	TBD	
Adaptation au changement climatique	6.6.1 Proportion des acteurs le long la chaine de valeur qui adoptent des pratiques et des technologies intelligentes face au climat		Etude de base	TBD	

Projet d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi					
Pays/Region/	WFP Burundi/RBN				
EXPECTED RESULTS	INDICATORS	L'ÉTUDE DE BASE DATA Source			MTR
		Secondaire	Primaire	Cible	
	6.6.2 Proportion de communautés qui intègrent des mesures de réduction des risques de catastrophe associée au changement climatique (prévention, préparation et réponse)		Etude de base	TBD	
Numérisation – Traçabilité	6.7.1 Niveau de traçabilité le long de la chaîne de valeur (enregistrement, informations)		Etude de base	TBD	

Annex 7: Recommandations du MTR

	Recommandation	Responsable	Délai de mise en œuvre
	Renforcer la planification et la coordination opérationnelle		
1.1	Accélérer les procédures d'approvisionnement et de décaissement pour éviter les retards dans la livraison des intrants agricoles	Partenaires coopérants/ PAM Programme (pour le suivi des intrants)	Nov-Dec 25
1.2	Veiller à ce que les paiements aux fournisseurs et coopératives soient effectués dans les délais impartis	PAM/DPE	Continue
1.3	Renforcer des plateformes multisectorielles (ex. la nutrition, sécurité alimentaire) pour la coordination et l'appropriation des acquis ensembles des composantes	PAM Programme et Partenariats	Mi-2026
	Optimiser l'utilisation des ressources		
2.1	Concentration géographique des différentes interventions afin de faciliter le suivi opérationnel, renforcer la coordination locale et réduire les coûts logistiques.	PAM Programme avec approbation du Management	84.Mi-2026
2.2	Mettre en place des fonds de roulement pour certaines activités récurrentes (NFI, équipement poste-récolte) afin de limiter les interruptions liées aux cycles budgétaires	PAM Programme et Finance	Dec 25
	Renforcer les capacités institutionnelles et communautaires		
3.1	Renforcer la capacité des institutions locales pour élaborer des mécanismes de pérennité et appropriation des acquis.	PAM Programme	Mi-2026
3.2	Renforcer les capacités les comités de gestion scolaire et les coopératives sur la gouvernance, la gestion financière, la transparence et respect des droits des élèves.	PAM Programme	Nov 25
3.3	Investir dans les infrastructures de transformation pour garantir la qualité et la durabilité des produits fortifiés	PAM Programme (proposer au bailleur)	Nov 25
3.4	Etudier la possibilité de produire localement les premix et renforcer les sensibilisations des gestionnaires et bénéficiaires sur l'importance du premix	PAM Programme(SAMS)	Dec 25
3.5	Faire un plaidoyer aux partenaires tels que UNICEF, UNDP pour investir dans les infrastructures scolaires	PAM Programme et Mangament	Dec 25

	Recommandation	Responsable	Délai de mise en œuvre
	comme le réfectoire, ressources culinaires, l'eau, latrine, et les routes rurales (issues accessibilité pour certains écoles)		
	Adapter les transferts monétaires aux contextes locaux, et renforcer les campagnes de sensibilisation nutritionnelle.		
4.1	Adapter les transferts monétaires aux réalités économiques locales (inflation, pouvoir d'achat) et le MEB (du début 2025)	PAM Programme (ACL) et Management	Jan 26
4.2	Etudier les transferts monétaires hybrides : par des téléphones et les distributions liquide (handouts) pour ceux qui ne possèdent pas de téléphone ou de carte SIM	PAM Programme (ACL et CBT)	Nov 25
4.3	Mettre en œuvre un plan d'action intégré visant à améliorer la performance opérationnelle du programme, en agissant sur les principaux éléments dont l'accélération des paiements, simplification des procédures d'approvisionnement, optimisation des délais de livraison,	PAM Programme (ACT et CBT)	Jan 26
4.4	Mise à l'échelle les campagnes de sensibilisation sur les aliments bio-fortifiés	PAM Programme (Nutrition)	Nov 25
4.5	Renforcer l'éducation nutritionnelle et sur les bonnes pratiques culinaires	PAM Programme (Nutrition)	Nov 25
	Renforcer la durabilité des actions		
5.1	En collaboration avec les partenaires, finaliser la stratégie de sortie en cours d'élaboration pour la pérennisation des activités	PAM Programme en collaboration avec ses partenaires (AUXFIN)	Nov 2025
5.2	Plaider pour l'institutionnalisation des cantines scolaires à travers une stratégie nationale et un financement public accru	PAM Programme et Management	Mi-2026
5.3	Encourager la synergie des activités dans une zone géographique restreinte	PAM Programme	Jan 26
5.4	Capitaliser les bonnes pratiques (achats locaux, AVEC, jardins potagers, SBCC) et les diffuser à travers des plateformes d'apprentissage et de partage	PAM Programme	Fev 26
	Accès au marché et autonomisation économique		
6.1	Améliorer l'accès à l'information sur les appels d'offres pour les meuniers	PAM Programme	Fev 26

	Recommandation	Responsable	Délai de mise en œuvre
6.2	Institutionnaliser le système de précommande des semences a tous les niveaux pour garantir un approvisionnement régulier en semences.	PAM Programme	Dec 25
6.3	Soutenir les centres d'agrégation (UBC) avec des engagements clairs sur les volumes à écouler	PAM Programme	Continue

Burundi CO

Programme alimentaire mondial

Via Cesare Giulio Viola 68/70,
00148 Rome, Italie – Tél.: +39 06 65131

wfp.org/independent-evaluation